

À publier immédiatement

Monoxyde de carbone : soyez vigilants!

Rimouski, le 18 janvier 2019 – En cette période hivernale, le directeur de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, Dr Sylvain Leduc, manifeste son inquiétude à propos d'une recrudescence des cas d'intoxication au monoxyde de carbone observée dans la région, avec neuf cas d'intoxication déclarés depuis la mi-novembre 2018. Le Dr Sylvain Leduc désire rappeler à la population les dangers du monoxyde de carbone ainsi que les consignes de sécurité pour prévenir ces intoxications.

Les moyens de prévention

Le monoxyde de carbone ne se voit pas, ne se sent pas, n'irrite ni les yeux ni les voies respiratoires. Il peut s'accumuler dans un endroit clos à la suite de l'utilisation d'un appareil à combustion (par exemple, un poêle à bois), même en l'absence de fumée évidente. C'est pourquoi **l'avertisseur de monoxyde de carbone est essentiel pour le détecter**. En présence d'une source de combustion, il est recommandé d'installer un avertisseur à chaque étage du bâtiment, préférablement à proximité des chambres à coucher et, s'il y a lieu, près d'une porte donnant accès au garage. Il s'agit d'ailleurs d'une obligation dans certaines municipalités.

Il est possible de se procurer un avertisseur de monoxyde de carbone certifié¹ pour usage domiciliaire dans la plupart des quincailleries et des magasins à grande surface.

D'autres mesures peuvent également contribuer à prévenir des intoxications :

- aucun véhicule, appareil ou outil fonctionnant au combustible (mazout, propane, gaz naturel, etc.) ne doit être utilisé dans un endroit clos, même la porte ouverte;
- l'installation, l'entretien régulier et l'inspection périodique des appareils à combustion (fournaises, poêles, foyers, cheminées) par une personne qualifiée sont essentiels;
- durant l'hiver, il faut bien dégager la neige qui pourrait bloquer la sortie du tuyau d'échappement d'un véhicule à moteur avant de le démarrer.

Les symptômes associés à une intoxication au CO

Les symptômes varient en fonction de la durée de l'exposition, de la concentration du gaz, ainsi que de l'âge et de l'état de santé de la personne. Les maux de tête, les nausées et les vomissements, les étourdissements, la somnolence ou la perte de conscience peuvent survenir en quelques minutes. Les intoxications au monoxyde de carbone doivent toujours être prises au sérieux, car elles peuvent entraîner des séquelles graves et même causer la mort. Dès que l'on soupçonne une intoxication au monoxyde de carbone, il est important de faire appel ou de se rendre immédiatement aux services d'urgence.

¹ Pour plus d'informations, consulter: « Le monoxyde de carbone tue! Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2009. » disponible à l'adresse: <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2009/09-203-01F.pdf>

La population peut se renseigner davantage en consultant le site <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/intoxication-au-monoxyde-de-carbone/> et en contactant les services municipaux de prévention des incendies. Quebec.ca

– 30 –

Information : Ariane Doucet-Michaud
Conseillère-cadre aux communications stratégiques
à la présidence-direction générale et relations avec les médias
418 734-2112 (bureau)
418 318-4751 (cellulaire)
ariane.doucet.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca
www.cisss-bsl.gouv.qc.ca

Merci de prendre note des nouvelles coordonnées des relations médias